

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU LE SYNDIC LE SECRETAIRE

SOU/MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU LE SYNDIC LE SECRETAIRE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU LE SYNDIC LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD LE L'ATTESÉ LE CHANCELIER

ATAU ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME 18 RUE DE L'ALE, 1003 LAUSANNE, TEL. 021 23 33 34
 PH. CORNU ARCHITECTE EPFL - URBANISTE

CE PLAN APPROUVE LE PLAN APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 22 AOÛT 1987

- LEGENDE:
- ZONE DU PLAN D'EXTENSION PARTIEL DU VILLAGE (ECH. 1: 1000)
 - ZONE MIXTE D'HABITATION ET D'ARTISANAT
 - ZONE D'HABITATION A FORTÉ DENSITÉ (LOCATIVE)
 - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITÉ (VILLAS)
 - ZONE DE RESIDENCE SECONDAIRE
 - ZONE A OCCUPER PAR PLAN DE QUARTIER
 - ZONE ARTISANALE
 - ZONE D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - ZONE MIXTE: CLINIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - ZONE DE VERDURE
 - ZONE INTERMÉDIAIRE
 - ZONE AGRICOLE
 - ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE
 - ZONE FORESTIÈRE
 - SECTEUR "S" DE PROTECTION DES EAUX (v. titre indicatif)

